

Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes

Vingt et unième session

Genève, 8 - 12 novembre 2010

Rapport sur les séminaires régionaux à l'intention des pays de la région
Asie-Pacifique sur la protection des organismes de radiodiffusion et des
interprétations et exécutions audiovisuelles

*Document établi par la Division du droit d'auteur du Département de l'enseignement supérieur,
Ministère indien de la mise en valeur des ressources humaines*

I. Protection des organismes de radiodiffusion

1. Le séminaire régional de l'OMPI à l'intention des pays de la région Asie-Pacifique sur la protection des organismes de radiodiffusion s'est tenu les 12 et 13 juillet 2010 à New Delhi. Organisé par le Bureau du droit d'auteur du Département de l'enseignement supérieur, Ministère indien de la mise en valeur des ressources humaines, en collaboration avec l'Organisation Mondiale de la Propriété intellectuelle (OMPI), il s'est tenu conformément aux conclusions de la dix-huitième session, du 25 au 29 mai 2009, et de la dix-neuvième session, du 14 au 18 décembre 2009, du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR) de l'OMPI, qui indiquaient ce qui suit : "Le Secrétariat organisera, sur demande des États membres, des séminaires régionaux en vue de déterminer les objectifs, la portée spécifique et l'objet de la protection d'un éventuel projet de traité en suivant une approche fondée sur le signal."
2. L'ouverture du séminaire régional a été présidée par M. Uday Kumar Verma, secrétaire particulier du Ministère indien de l'information et de la radiodiffusion, en présence de M. Amit Khare, secrétaire adjoint (droit d'auteur) du Département de l'enseignement supérieur du Ministère de la mise en valeur des ressources humaines, et, pour l'OMPI, de M. Trevor Clarke, sous-directeur général, Secteur de la culture et des industries de la création, de M. Richard Owens, directeur de la Division du droit d'auteur, ainsi que d'autres fonctionnaires de l'OMPI et du Gouvernement indien. Des représentants du Bangladesh, de Brunéi Darussalam, du Cambodge, de l'Indonésie, d'Iran, du Laos, de la Malaisie, de la Mongolie, du Népal, des Philippines, de Singapour, de Sri Lanka, de la Thaïlande et du Viet Nam ont également participé au séminaire.
3. Après avoir souhaité la bienvenue aux participants, M. Verma a indiqué dans son allocution d'ouverture que, au cours des deux dernières décennies, le secteur de la radiodiffusion en Inde avait enregistré une trajectoire de croissance typique, quasi inégalée, et que, par conséquent, la protection des droits de radiodiffusion revêtait une importance fondamentale pour l'Inde. Rappelant le mandat confié par l'Assemblée générale de l'OMPI à sa trente-troisième session, à savoir élaborer un traité international sur la protection des organismes de radiodiffusion en suivant une approche fondée sur le signal, il a souligné que l'Inde aspirait à aller de l'avant sur la base du mandat précité. Il a également déclaré qu'elle était favorable à l'examen, en suivant une approche fondée sur le signal, des objectifs, de la portée spécifique et de l'objet de la protection et que les questions relatives à la transmission sur l'Internet (diffusion sur le Web, y compris la diffusion simultanée) devraient être traitées séparément, une fois que la question de la protection du secteur de la radiodiffusion traditionnelle selon une approche fondée sur le signal aura été définitivement réglée.
4. Après avoir souhaité la bienvenue aux participants, M. Trevor Clarke, sous-directeur général, a mis l'accent sur les efforts déployés par le SCCR en vue de conduire les États membres à progresser sur la voie de la conclusion d'un accord international efficace et contraignant sur la protection des organismes de radiodiffusion.
5. Le séminaire était divisé en deux parties. La première partie était consacrée à des exposés sur divers sujets, suivis de discussions et la deuxième partie était axée sur des discussions informelles.
6. Le premier jour, toute une série d'excellents exposés ont été présentés par des experts nationaux et internationaux dans ce domaine. M. Jawahar Goel, vice-président de Zee TV Network et président de la Indian Broadcasting Foundation (New Delhi), a présenté un exposé intitulé "Le paysage de la radiodiffusion en Inde : tendances et enjeux". L'exposé portait essentiellement sur le développement de la technologie en

matière de radiodiffusion et des chaînes de télévision, le numérique, la distribution et les pertes économiques découlant au piratage des signaux en Inde, ainsi que la nécessité d'assurer la protection des organismes de radiodiffusion en suivant une approche fondée sur le signal.

7. M. Fernand Alberto, consultant en médias de la radiodiffusion (New Jersey) a présenté un exposé sur le thème "Atteintes dans le domaine de la radiodiffusion en Asie : études de cas". Il a notamment exposé plusieurs études de cas dans la région et a mis en évidence l'étendue de la distribution non autorisée de signaux par câble, des retransmissions différées non autorisées, de la diffusion non autorisée d'enregistrements d'émissions et de l'utilisation non autorisée de signaux antérieurs à la diffusion. Il a également souligné la nécessité urgente de conclure un traité international en vue de protéger les droits des organismes de radiodiffusion. M. Anjan Mitra, directeur exécutif de la Cable and Satellite Broadcasting Association of Asia (CASBAA) (Hong Kong, RAS), a présenté un exposé intitulé "Utilisation non autorisée des signaux et atteintes dans le domaine de la radiodiffusion en Asie : études de cas". Dans son exposé, il a mis l'accent sur différents types de distribution non autorisée de contenus, en s'appuyant sur des études de cas dans la région.
8. M. Jagdish Sagar, consultant chez Anand & Anand (New Delhi) et M. Axel Aguirre, conseiller juridique de l'Union de radiodiffusion Asie-Pacifique (Kuala Lumpur), ont présenté un exposé sur le thème "La nécessité de disposer d'un instrument international de protection des organismes de radiodiffusion et les conséquences découlant de la non-adoption d'un tel instrument". Cet exposé était axé sur l'importance de la protection des signaux de radiodiffusion.
9. M. Nandan Kamath, juriste principal à Copyright Integrity (Bangalore) a présenté un exposé intitulé "Piratage numérique dans le domaine sportif dans la région Asie-Pacifique". Dans cet exposé, l'accent a été mis sur l'incidence du piratage des émissions radiodiffusées sur les modèles commerciaux dans le domaine sportif, les formes de piratage de contenus sportifs et les réponses juridiques qui y sont apportées, ainsi que sur la présentation de quelques études de cas intéressantes dans la région.
10. À la suite des exposés, une table ronde sur le thème "Projet de traité de l'OMPI sur la protection des organismes de radiodiffusion : préserver l'intérêt public" a été tenue. M. Rafiei Gholamreza, expert et avocat, Téhéran et Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel (Suisse), a présenté une communication sur l'importance de la protection des organismes de radiodiffusion et a indiqué que le traité proposé n'était pas incompatible avec l'intérêt public. Mme Palati Vasanthi du Centre for Media Studies (New Delhi), a souligné que, en Inde, le développement de la radiodiffusion était déséquilibré, s'agissant en particulier de la couverture des zones reculées et rurales. M. Axel Aguirre, conseiller juridique de l'Union de radiodiffusion Asie-Pacifique (Kuala Lumpur) a déclaré dans son intervention que l'intérêt public était indissociable de la radiodiffusion et, par conséquent, il a exhorté les pays membres à s'engager sur la voie de la finalisation du traité. Plusieurs parties prenantes participant à la réunion ont fait valoir que l'intérêt public devait être pris en considération parallèlement à la protection des droits des organismes de radiodiffusion. Il a été souligné que dans l'élaboration du traité sur la protection des organismes de radiodiffusion il conviendrait de définir un juste équilibre entre les titulaires de droits et l'intérêt public.
11. La deuxième partie du séminaire, tenue le 13 juillet 2010, était consacrée à des discussions informelles, entre les pays membres participant au séminaire, sur le projet de traité sur la protection des organismes de radiodiffusion. Ces discussions s'inscrivaient dans le cadre de l'objectif fixé par le SCCR, à savoir "déterminer les objectifs, la portée

spécifique et l'objet de la protection d'un éventuel projet de traité en suivant une approche fondée sur le signal". Le président a demandé aux participants de faire part de leur position concernant les objectifs, la portée spécifique et l'objet de la protection des organismes de radiodiffusion en se fondant sur les documents de l'OMPI et les deux études relatives à l'incidence socioéconomique du piratage non autorisé des signaux.

12. Les pays membres, après avoir examiné l'ensemble des questions, sont convenus à l'unanimité des objectifs, de la portée spécifique et de l'objet de la protection des organismes de radiodiffusion et ont souligné l'urgente nécessité de conclure un traité sur la protection des organismes de radiodiffusion en suivant une approche fondée sur le signal eu égard à la radiodiffusion traditionnelle. Tout en se félicitant des efforts déployés par le Secrétariat de l'OMPI, les pays membres ont estimé que les discussions informelles libres sur la viabilité des obligations internationales découlant de l'approche fondée sur le signal ne devraient commencer qu'après la présentation de la troisième partie de l'étude et l'achèvement des séminaires régionaux qu'il avait été proposé d'organiser dans toutes les régions.

II. Protection des interprétations et exécutions audiovisuelles

13. Le séminaire régional de l'OMPI à l'intention des pays de la région Asie-Pacifique sur la protection des interprétations et exécutions audiovisuelles s'est tenu les 13 et 14 juillet 2010 à New Delhi. Il était organisé par le Bureau du droit d'auteur du Département de l'enseignement supérieur, Ministère indien de la mise en valeur des ressources humaines, en collaboration avec l'Organisation Mondiale de la Propriété intellectuelle (OMPI). Des représentants du Bangladesh, de Brunéi Darussalam, du Cambodge, de l'Indonésie, d'Iran, du Laos, de la Malaisie, de la Mongolie, du Népal, des Philippines, de Singapour, de Sri Lanka, de la Thaïlande et du Viet Nam ont également participé au séminaire.
14. Le séminaire était divisé en deux parties. La première partie était consacrée à des exposés sur divers sujets, suivis de discussions et la deuxième partie était axée sur des discussions informelles.
15. La première partie consistait en une série d'excellents exposés présentés par des parties prenantes et des experts dans ce domaine. M. Dominick Luquer, secrétaire général de la Fédération internationale des acteurs (FIA), a notamment déclaré que la conférence diplomatique de 2000 s'était soldée par un échec en raison des divergences non résolues sur la question de l'exercice des droits, en particulier la cession des droits aux producteurs. Prenant en considération l'accord provisoire sur les 19 articles, il a également indiqué que, même si certains d'entre eux étaient loin d'être parfaits, les négociations devaient progresser en vue de la finalisation du traité. Concernant les droits des artistes interprètes ou exécutants sur les interprétations ou exécutions audiovisuelles, ils ne devaient pas être exercés aux dépens des producteurs. M. Bobby Bedi, producteur, Guild of Film Producers of India (Mumbai), a pour sa part fait valoir que, étant donné que le producteur était celui qui prenait l'initiative de fabriquer l'œuvre et en assumait la responsabilité, il ne devait pas être privé de ses droits sur les interprétations ou exécutions audiovisuelles. M. Ong Peng Chu, directeur général de l'organisme de gestion collective des droits des artistes interprètes ou exécutants de la Malaisie (Kuala Lumpur) et M. Olusegun A. Adekunle, directeur de la Commission nigériane du droit d'auteur (Lagos) ont également présenté des exposés.

16. La deuxième partie du séminaire, tenue le 14 juillet 2010, était consacrée à des discussions informelles entre les gouvernements et les parties prenantes sur la protection des interprétations ou exécutions audiovisuelles. Le président a demandé aux pays membres de faire part de leur opinion sur les principales questions énoncées dans le projet de texte. La plupart des pays membres sont convenus qu'il était nécessaire de se fonder sur l'accord provisoire sur les 19 articles pour aller de l'avant sur cette question. Ils ont également souligné que les pays membres devraient communiquer leurs observations supplémentaires sur le texte approuvé avant la date limite du 15 septembre 2010, fixée par le Secrétariat de l'OMPI à la vingtième session du SCCR tenue du 21 au 24 juin 2010.

[Fin du document]